



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 1 février 2018
Convocation des conseillers :
le 1 février 2018

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 9 février 2018

Présents : Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Daniel Codello, Taina Bofferding, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Mike Hansen, Denise Biltgen, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 13. Euregio : nomination des membres suppléants ;
décision**

Vu sa délibération du 31 mars 2017 approuvant l'adhésion de la Ville à l'association Euregio;
Vu sa délibération du 12 janvier 2018 portant nomination des membres effectifs de la Ville d'Esch-sur-Alzette au sein des organes de l'Euregio;

Considérant qu'il y a lieu de nommer les représentants suppléants de la Ville d'Esch-sur-Alzette au sein des organes de l'Euregio;

Vu la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins de nommer Monsieur l'échevin Martin Kox et Monsieur le conseiller communal Dan Codello;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après avoir délibéré conformément à la loi,

**procède par vote secret et
par 11 voix oui, 3 voix non et 1 bulletin nul**

nomme Monsieur l'échevin Martin Kox et Monsieur le conseiller communal Dan Codello comme représentants suppléants de la Ville d'Esch-sur-Alzette au sein des organes de l'Euregio.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre